

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 023 du 09 Mars 2016

L'an deux mil seize, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 29 février 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.-M. BARBIER - V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT - J. MAURER – P. COLLE – J.-N. MENAGE – F. SELLIER - Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS  
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE  
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET  
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUÉ

**OBJET :**        **Soutien à l'Investissement Public Local 2016**  
                         **Opération Rénovation Eclairage Public des communes**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la démarche initiée par l'intercommunalité dans le cadre de l'opération «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte» pour laquelle l'intercommunalité a été reconnue lauréate.

Monsieur le Président rappelle ensuite la démarche de diagnostic initiée à l'échelle de 32 communes sur les installations d'éclairage public et la volonté de réaliser des travaux de rénovation permettant de réduire la consommation énergétique. Cette opération s'inscrit dans la suite logique d'une première opération menée à bien sur l'ancienne intercommunalité de la Région de Bapaume.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à la délibération n°2015-124 du 27 octobre 2015, ces travaux seront réalisés par la Communauté de Communes du Sud-Artois dans le cadre d'une opération sous mandat. Une mission de maîtrise d'œuvre sera désignée afin d'établir le marché de travaux et de suivre sa réalisation.

Monsieur le Président présente le tableau de financement prévisionnel de cette opération en précisant les différentes subventions attendues :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière*		- Etat (à détailler)		
Travaux (à détailler)		SIPL	157 832,00 €	10,0 %
Travaux de rénovation et de sécurisation des installations d'éclairage public de 27 communes et de la ZA de la Vallée du Bois intercommunale	1 504 948,00 €	DETR	394 578,85 €	25,0 %
		TEPCV	300 000,00 €	19,0 %
Autres (honoraires)		- Conseil Départemental		
Maîtrise d'œuvre	73 367,40 €	- Conseil régional		
		- Europe		
		- FDE	242 260,00 €	15,4 %
		- Communauté de Communes du Sud-Artois	483 644,55 €	30,6 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>1 578 315,40 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 578 315,40 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération réalisée en partie pour le compte des communes dans le cadre d'une opération sous mandat,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès des services de l'Etat le dossier de demande de subvention susceptible d'être accordée au titre du SIPL 2016 pour cette opération,
- de solliciter des services concernés l'aide maximale sur cette opération,
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le budget de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 mars 2016 et transmission en Préfecture le 9 mars 2016.

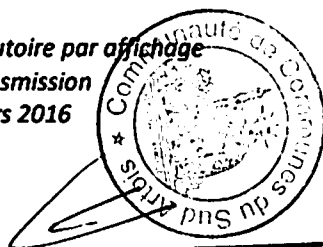
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 9 mars 2016 et transmission  
en Préfecture le 9 mars 2016

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2016- 023 - 09/03/2016  
FSIPL 2016 – Eclairage public



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

